parle d'Emma Billet, après avoir rappelé qu'avant d'envisager l'hypothèse du crime et de s'y arrêter, on a pensé qu'il pouvait s'agir d'un accident ou d'un suicide.

Me De Rick souligne que la victime était une véritable furie, dont l'attitude fut toujours celle d'une méchante femme. La veille de sa mort tragique, elle avait encore eu des difficultés avec son voisin M. Julien Lebrun qu'elle avait menacé de son revolver. Et quand les gendarmes intervinrent pour saisir son arme, elle les reçut très mal, les injuria, les menaça et proféra encore des propos malsonnants à l'égard de M. Lebrun.

Me De Ryck, se basant sur de nombreux éléments, s'attache ensuite à démontrer que la brèche existait entre la cuisine et l'étable de la maison d'Emma Billet et que l'hypothèse de l'accident est possible.

Le témoignage de Berte est longuement examiné et discuté par le défenseur, qui constate les variations et les contradictions qu'il comporte. D'abord, il n'a reconnu personne, puis il a précisé que c'était Baraton (l'accusé), qui avait tué Emma Billet.

Me De Rick dit:

— Berte est resté sur les lieux avant l'incendie, pendant plus d'une heure, pour se rendre compte de ce qui se passait chez Emma Billet. Il a vu, prétend-il, Lemaire chez cette femme. Quelques heures plus tard, l'incendie éclate. On va le réveiller et au lieu de se lever, de courir sur les lieux, comme tous les gens du village et ceux des environs, il reste dans son lit en disant: « Qu'elle brûle dedans! » Il avait l'occasion de satisfaire sa curiosité et il n'en a pas profité.

Tout prouve que, dans sa déposition, Berte a menti d'un bout à l'autre.

Me De Rick parle ensuite du testament d'Emma Billet. La volonté de celle-ci était que son second mari, de qui elle vivait séparée, n'ait rien.

— Quel est le mobile du crime? Quelques heures après la mort tragique d'Emma Billet, l'accusé renonce au bénéfice du crime qu'on lui impute, à un moment où personne ne le soupçonne! Invraisemblance!

Lemaire avait une liaison: il voulait que personne ne le sût. Et c'est pour cela qu'on ne l'a pas vu sur les lieux du sinistre, ou aux funérailles d'Emma Billet.

En terminant, Me De Rick demande aux jurés l'acquittement d'un honnête homme.

Me Sinzot ajoute quelques mots.

— Rendons hommage au courage malheureux, dit-il en commençant; M. le Procureur du Roi a eu ce courage et c'est en toute sincérité que je lui rends hommage. Il a dit: « Je dois faire la preuve, et la preuve n'est pas faite! »

» Que reste-t-il de l'affaire? Rien, car je suppose qu'on ne va pas soutenir que Lemaire a mis le feu à la maison d'Emma Billet pour le plaisir de la faire rôtir! »

Me Sinzot rappelle à son tour ce qu'était Emma Billet, les scènes de violences dont cette femme s'est rendue coupable la veille du drame.

Me Sinzot émet l'avis qu'il s'agit d'un accident, après avoir rappelé qu'une bouteille d'alcool fut trouvée dans la cuisine et que la lampe à pétrole fut retrouvée dans l'étable, à cinquante centimètres du cadavre.

— C'est dans sa course qu'elle a trébuché, après avoir titubé et qu'elle est tombée, mettant le feu à ses vêtements de jour; car elle avait sur elle des vêtements de jour, ce qui enlève la valeur du témoignage de ceux qui ont prétendu que le lit était défait et que l'on y remarquait la trace d'un corps.

» S'il y a eu crime, qui l'a commis? demande Me Sinzot.

Le distingué défenseur s'étonne de ne pas voir Berte dans le box des accusés aussi bien que Lemaire, car on ne peut trouver le mobile qui aurait fait agir Lemaire.

Avec une éloquence prenante, Me Sinzot s'attache à établir qu'un homme considéré comme Lemaire, qui a élevé une nombreuse famille, qui a peiné pour travailler la terre à l'époque où c'était une chose écœurante, qui n'avait aucun besoin, ne pouvait commettre le crime dont on l'accuse.

— Berte, dit-il, l'a accusé quand il a craint de l'être lui-même. Il a prétendu avoir vu Lemaire et les détails qu'il donne laissent supposer que cet homme connu de tout le village, se serait montré avant de commettre le crime et n'aurait pris aucune précaution pour le cacher.

» En résumé, conclut Me Sinzot, y a-t-il eu crime? Les médecins n'osent pas l'affirmer. Pour ma part, je crois qu'il s'agit d'un accident ou d'un suicide; mais s'il s'agit d'un crime, Lemaire n'en est pas l'auteur.

» Allez-vous condamner un homme sur la déclaration d'un autre, qui a été convaincu de mensonge? qui n'en parle que quatre mois après le drame? Je ne vais pas jusqu'à accuser Berte d'avoir commis le crime, car il ne faut pas accuser à la légère et ce n'est pas mon rôle, mais, ma conviction est faite que Lemaire n'est pas coupable et j'espère l'avoir communiquée aux jurés. »

Les questions

Lemaire ayant déclaré n'avoir rien à ajouter pour sa défense, M. le Président déclare que les questions suivantes seront soumises aux jurés:

1. Lemaire est-il coupable d'avoir, à Hacnaaffles, au cours de la nuit du 12 au 13 février 1934, commis un homicide volontaire sur la personne d'Emma Billet?

2. Cet homicide a-t-il été commis avec préméditation?

3. Est-il coupable d'avoir volontairement mis le feu dans une maison habitée?

4. Cet incendie a-t-il été commis la nuit?

5. (Subsidiaire à la troisième): Lemaire a-t-il volontairement mis le feu dans une intention frauduleuse, à une habitation lui appartenant?

6. L'incendie dont il s'agit à la cinquième question, a-t-il été commis la nuit?

M. le Président explique que les cinquième et sixième questions ont été posées dans l'éventualité d'une réponse du jury négative sur la question de l'homicide. Dans ce cas, Lemaire aurait éventuellement mis le feu à une maison lui appartenant, étant légataire universel et l'incendie ayant éclaté après la mort de la précédente propriétaire.

Après vingt minutes de délibération, le jury rentre en séance, rapportant une réponse négative à toutes les questions.

Acquitté

M. le Président prononce immédiatement l'acquittement de Lemaire, qui est aussitôt remis en liberté, aux applaudissements du public qui se trouve dans le fond de la salle.

L'enquête administrative sur le service d'ordre à Marseille, le 9 octobre

M. Imbert, inspecteur général, chef de l'inspection générale des services administratifs, a remis à M. le ministre de l'Intérieur, le rapport qu'il avait été chargé d'établir, en collaboration avec des inspecteurs de son service, sur l'organisation du service d'ordre et de protection, à Marseille, à l'occasion du voyage du roi de Yougoslavie.

Ce rapport a été établi, après enquête tant à Marseille que dans les différents services qui avaient concouru à l'organisation des mesures d'ordre et de protection.

Après avoir pris connaissance du rapport de M. Imbert, M. Marchandeau, ministre de l'Intérieur, saisira le Conseil des ministres, dès samedi prochain, des mesures que comportent, tout à la fois les conclusions de L... Imbert et les indications qu'il a recueillies et qu'il recueillera lui-même.

NOS CONTES

Pèlerinage

Après avoir traversé Bras, puis Vacherauville, notre voiture s'était arrêtée dans un ravin au pied d'une colline encore inculte et toute couverte de broussailles.

— C'est là, s'écria Marot.

Et aussitôt il nous indiqua quelques endroits connus.

Nous venions au cours d'une émouvante randonnée de visiter le champ de bataille de Verdun, et après avoir quitté Vaux, Fleury, Douaumont, nous étions maintenant arrivés sur les lieux qu'avait tenu à revoir l'un de nos compagnons.

— Il va falloir monter là-haut, grogna l'un de nous, déjà fatigué.

Personne ne lui répondit, mais déjà nous empruntions le sentier mal dessiné qui conduisait au sommet de la côte 344.

Au cours de ce pieux pèlerinage que nous effectuions sur cette terre sanglante, nous n'avions pas le droit de refuser à notre ami de revoir ce coin du sol sur lequel il avait souffert et sur lequel aussi tant de ses camarades d'autrefois étaient tombés...

En silence, comme si le décor nous invitait à de pieuses méditations, nous gravîmes la colline, titubant parfois dans un trou d'obus, nous heurtant sans cesse à des vestiges de la guerre.

Mais quand le sommet fut atteint, si nous étions tous épuisés, personne n'éprouvait le besoin de se reposer.

Profondément ému par le spectacle qu'il retrouvait, Marot évoquait pour nous les journées qu'il avait vécu là, terré dans ces tranchées qu'on devinait encore, à quelques mètres de l'ennemi.

Nous pensions être seuls sur cette colline ravagée, seuls avec nos souvenirs, quand soudain l'un de nous remarqua une femme, une pauvre femme qui venait sans doute là chercher le souvenir d'un disparu, comme nous, nous étions venus chercher une évocation du passé.

Car si ce secteur n'avait pas été le nôtre comme il avait été celui de notre ami Marot, nous y trouvions tout de même le souvenir de la grande épopée qui nous avait tous réunis là, les uns à Froideterre, les autres à Fleury...

Machinalement, la femme s'était approchée de nous. Silencieuse, elle écoutait maintenant Marot qui revivait à haute voix certaines tragiques journées.

Les souvenirs se pressaient dans son esprit, sur ses lèvres...

— Oui, nous disait-il, j'ai passé ici des heures pénibles. Je me trouvais là avec un camarade, mitrailleur comme moi... Comme nos tranchées étaient peu confortables nous avions tous deux aménagé pour notre pièce un abri de fortune. Un méchant petit abri qui n'abritait rien du tout, mais qui nous donnait l'illusion de la sécurité... Le soir nous devions nous replier pour consolider nos positions et chaque matin nous revenions à notre poste.

» C'est là qu'est mort un soir l'un de mes meilleurs amis. J'avais quitté mon poste pour aller transmettre un ordre à une pièce voisine, laissant seul mon compagnon... Quand quelques instants plus tard je revins, jugez de ma douleur, je retrouvais mon ami mortellement touché par un éclat d'obus. Il était tombé à son poste et quelques minutes après il expirait dans mes bras.

» Ah! c'était pour moi un bon camarade, un brave petit gars de Paris, il s'appelait — je n'ai pas oublié son nom — Louis Hubert...

La femme qui jusqu'ici avait écouté sans rien dire s'écria soudain:

— Louis Hubert, vous avez dit Louis Hubert?

— Mais oui, Madame.

Alors, avant même que nous ayons pu nous précipiter, la malheureuse s'écroulait sur le sol.

Marot se précipita.

— Qu'avez-vous, Madame?

Alors, dans un souffle, la malheureuse:

— Louis Hubert... C'était mon mari.

Pendant plus d'une heure, émus par la scène à laquelle nous venions d'assister, nous demeurâmes aux côtés de cette épouse qui, de nombreuses années après l'horrible drame, avait tenu à venir sur la terre qui avait vu tomber son mari et qui par un curieux hasard avait retrouvé sur cette colline déserte l'homme qui avait assisté aux derniers moments de celui qu'elle pleurait.

Pénible rencontre pour elle, certes, plus pénible peut-être encore pour nous, car il est des choses qu'un ancien soldat ne peut évoquer sans larmes.

Aussi, quand notre pèlerinage terminé, notre petit groupe regagna la route où nous attendait notre voiture, le retour se fit silencieux, comme si désormais, sur cette terre sacrée, nos souvenirs eux-mêmes nous faisaient peur...

Et seul, marchant lentement le dernier, Marot écrasait parfois d'une main malhabile les larmes qui perlaient à ses paupières.

Job de Roincé.

LE VOYAGE EN FRANCE DU ROI CAROL

Bucarest, 31 octobre. — Le voyage du roi Carol de Roumanie à Paris, dont il est question depuis la visite de M. Louis Barthou à Bucarest, aura lieu vraisemblablement dans le courant de l'hiver.

De source généralement bien informée on apprend, en effet, que le souverain a exprimé le désir que sa visite officielle à la capitale française fût fixée à une date aussi rapprochée que possible.

Le grand deuil que s'est imposé la Cour de Roumanie à la suite de l'attentat de Marseille, prenant fin à la mi-janvier, il se pourrait que le voyage eût lieu entre le 20 et le 31 janvier.

Le paiement des impôts en nature

Alençon, 31 octobre. — Trente cultivateurs syndiqués, conduits par leur président, se sont présentés chez le percepteur de Domfront, avec chacun un sac de blé pour payer leurs impôts.

Ils ont fait constater par huissier le refus opposé à ce mode de paiement et ont remis au percepteur une liste de revendications à transmettre à l'administration, puis sont rentrés paisiblement chez eux.

Mort de M. César Chabrun ancien député de la Mayenne

M. César Chabrun, ancien député de la Mayenne et ancien sous-secrétaire d'Etat, qu'une longue maladie tenait éloigné des affaires publiques, s'est éteint à son domicile, à Paris.

Un nouvel abri pour les gardiens du cimetière de Roubaix

(Ph. du J. de Rx.)

Le nouvel abri construit au cimetière de Roubaix pour les gardiens sera particulièrement bienvenu durant la mauvaise saison. En ce moment où leur activité est plus grande avec la Toussaint, les gardiens y trouveront un refuge plus confortable, tout en surveillant un important secteur, grâce aux baies vitrées dont l'abri est pourvu.

L'audition du commissaire Guillaume à la Commission d'enquête de la Chambre

(Suite de la première page)

R. — Je n'avais pas à mettre la partie civile au courant. C'était le rôle de M. Ordonneau et non pas le mien.

Le Parquet de Dijon n'a pas entouré les premières constatations des précautions d'usage

Répondant aux questions de M. Guernut, le commissaire Guillaume dit qu'à son avis le Parquet de Dijon n'a pas entouré les premières constatations de toutes les précautions d'usage.

Le commissaire Guillaume répond ensuite à diverses questions portant sur les enquêtes qu'il a personnellement menées. Il reconnaît que certains témoignages, à son sens secondaires, ne figurent pas au dossier.

Le président s'étonne qu'on n'ait pas entendu M. Robin dès les premiers jours.

R. — Pour moi, je l'aurais entendu coûte que coûte, ainsi que sa femme. Mais on ne m'a chargé que le 12 septembre — c'était sur commission rogatoire de M. Lapeyre, — de lui demander son emploi du temps du 17 au 20 février.

D. — Permettez-moi au passage une critique. Vous vous êtes demandé — c'était votre devoir — si M. Prince n'aurait pas pu donner lui-même ce coup de téléphone en contrefaisant sa voix, « ce qui est facile », ajoutez-vous. Croyez-vous qu'il soit facile de contrefaire sa voix de manière à ne pas être reconnu de ses proches?

R. — M. Ordonneau m'avait fait cette même critique, que j'admets d'ailleurs. Cependant, dix jours après, j'ai conversé trois minutes avec lui au téléphone sans qu'il reconnût ma voix, pourtant particulière et qu'il entendait chaque jour.

Le président s'étonne aussi qu'on n'ait pas enquêté tout de suite sur la fortune de M. Prince et sur son compte en banque. Un expert a bien été commis, mais il y a un mois seulement.

Le commissaire Guillaume discute ensuite les témoignages reproduits dans le mémoire des avocats et dont il n'a pas tenu compte. Ce sont ceux de personnes qui ont remarqué des automobiles suspectes. Il n'a pas parlé de ces témoignages, dit-il, parce qu'ils ne concordaient pas.

Quant à ceux qui concernent la vie privée du conseiller, le témoin s'exprime ainsi: « Je n'avais pas le droit de rejeter des témoignages qui pouvaient mettre sur la trace d'un crime crapuleux. »

Les questions posées au commissaire Guillaume

Mercredi après-midi, le commissaire Guillaume a répondu à de nombreuses questions.

Le docteur Fié s'étonne qu'on ait attendu quatre mois pour s'apercevoir que le chapeau du conseiller Prince portait la trace de doigts ensanglantés.

M. Guillaume reconnaît que le procès-verbal de l'inspecteur Comps ne faisait pas état de cette trace qui peut, du reste, avoir été, dit-il, celle des doigts des cantonniers de la voie qui ont ramassé le chapeau. L'inspecteur Comps a reconnu aussi qu'il avait pu se tromper en déduisant d'un fragment d'étiquette trouvé sur la voie l'existence d'une ampoule d'anesthésiant.

Le docteur Fié signale que l'on a trouvé dans le poumon de la victime un éther vénonalisé fabriqué en Allemagne. Il demande que l'on enquête à ce sujet dans certaines maisons spécialisées de Paris.

M. Montillot déclare qu'il est regrettable que le témoin ait entendu uniquement des personnes qui pouvaient jeter un jour fâcheux sur la vie privée de la victime. M. Guillaume montre que les dépositions des témoins honorables désignés par Mme Prince, ont été consignées dans son rapport.

M. Montillot parle d'une certaine piste dite de Neuilly.

M. Guillaume dit qu'elle a été suivie jusqu'au bout, mais n'a rien donné.

M. Montillot signale qu'un individu interrogé par un inspecteur est tombé malade le lendemain de l'interrogatoire et mort deux jours plus tard.

M. Guillaume le sait et rappelle que *Le Jour* a écrit que l'individu a été empoisonné.

M. Montillot ajoute que le journaliste, qui a révélé ce fait, a reçu une lettre anonyme de menaces et demande que des recherches soient faites sur ce point.

M. Guillaume promet de remettre à la Commission le dossier de cette affaire.

M. Ernest Lafont remarque que le rapport finit par une phrase disant qu'étant données les conclusions des médecins, on ne peut pas ne pas croire au crime. Mais si l'on supprime cette phrase, sa conclusion semble tout autre.

— C'est exact, répond M. Guillaume, et s'il n'y avait pas les affirmations de tous les médecins, je dirais: « C'est un suicide ».

La Commission entendra de Chevert mardi.

Une démarche sera faite par son bureau, samedi, auprès du garde des Sceaux, pour l'entretenir de la communication anormale à la Sûreté nationale du rapport quotidien adressé sur l'affaire Prince par le procureur général de Dijon, au ministre de la Justice.

Une motion en faveur de l'Union nationale

Paris, 31 octobre. — Le Comité d'entente des grandes associations pour l'Union nationale, que préside l'amiral Lacaze, communique la note suivante:

« Au cours de sa dernière séance, le Comité d'entente des grandes associations pour l'Union nationale, que préside l'amiral Lacaze, a adopté à l'unanimité la motion suivante:

» Le Comité d'entente prend acte de la déclaration par laquelle le Congrès radical de Nantes a reconnu solennellement qu'aucun parti ne pouvant à lui seul réaliser les réformes attendues par le pays, il était nécessaire de réunir tous les hommes de progrès dans un grand rassemblement républicain.

» Le Comité s'associe à cet appel à l'union.

» L'accord doit se faire tout d'abord sur la réforme de l'Etat, afin d'assurer le plus tôt possible au pouvoir exécutif l'autorité et la stabilité et de lui réserver l'initiative des dépenses.

» L'autorité permettra au Gouvernement d'astreindre les fonctionnaires à l'observation de leurs devoirs qui, comme leurs droits, auront été fixés par un statut. La stabilité lui donnera le temps nécessaire pour veiller à l'exécution des programmes d'action qu'il aura fait approuver par le Parlement.

» L'initiative des dépenses délivrera les élus du peuple de la pression intolérable exercée sur eux par des groupements d'intérêts privés, et mettra fin aux gaspillages ruineux qui en sont la conséquence.

» Cette réforme de l'Etat, quelles qu'en soient les modalités, ne peut porter atteinte ni aux libertés publiques ni aux droits souverains du suffrage universel, puisqu'en cas de conflit, c'est aux électeurs, consultés par voie d'élections générales ou de referendum populaire, qu'appartiendra la décision définitive. »

Une camionnette tamponne une autre voiture en panne près de Béthune

UN TUÉ, DEUX BLESSÉES

Mercredi, une camionnette conduite par M. Tureo Guinto, de Lomme, qui passait sur la route nationale à Annequin-lez-Béthune, a tamponné une autre voiture en panne que plusieurs personnes poussaient vers un garage.

M. Henry Guffroy, 37 ans, cheminot, fut serré entre les deux véhicules et eut les deux jambes coupées. Il est mort presque aussitôt.

Deux femmes, Mmes Dollet, ont été grièvement blessées.

M. Tureo Guinto est resté à la disposition de la justice.

Les planteurs de betteraves du Nord protestent

Au cours d'une réunion de la Commission interdépartementale betteravière du Nord qui s'est tenue à Bergues, et à laquelle assistaient 350 planteurs de betteraves, ces derniers ont protesté contre la façon dont se font les réceptions de betteraves et les retards qui y sont apportés. Ils ont chargé la Commission interdépartementale de prendre toutes les mesures nécessaires auprès des fabricants et, au besoin, auprès des pouvoirs publics, pour que, désormais, les intérêts des betteravier soient mieux respectés.

Deux trafiquants de stupéfiants sont arrêtés à Houtkerque

Une grave affaire vient de se déclencher dans la région frontière d'Hazebrouck et de provoquer une information judiciaire du Parquet de cette ville.

Albert Demol, 23 ans, et Gaston Dezikter, 38 ans, tous deux journaliers à Houtkerque, ont été arrêtés. Ils sont inculpés de trafic de stupéfiants.

Le centre d'expédition de la cocaïne se trouvait probablement à Anvers. Le silence le plus strict est observé en ce moment sur cette affaire qui peut réserver des surprises et de nouvelles arrestations.

La treizième fête annuelle de la Mutuelle des Agents des Tramways

Les résultats de la tombola

Mercredi, à la Maison des tramways, à Roubaix, la Mutuelle des agents de tramways de l'E.L.R.T. donnait sa treizième fête annuelle devant une salle pleine.

Il est vrai que les deux parties du programme de la soirée étaient pour le moins aussi attrayantes: la première avait lieu avec le concours de Line Dariel, Simons et leur troupe et la seconde avec le concours de... Dame Fortune car c'était le tirage de la tombola.

La compagnie de Line Dariel et Simons a présenté un vaudeville en deux actes de ce dernier: « Le mystère du 421 » qui tour à tour mit en joie l'assistance et la passionna. Car l'action laisse en suspens, comme dans un drame policier des mieux montés, un dénouement quasi imprévisible. Un très gros succès salua les artistes.

Auparavant, M. Molard, le dévoué secrétaire du Syndicat des tramways avait, dans une brève allocution, remercié tous ceux qui avaient aidé au succès de la fête et... de la tombola. Il rappela que le produit de cette dernière était destiné aux œuvres de la Mutuelle qui a dépensé, au cours du dernier exercice, 120.000 francs pour ses membres. De plus, cet organisme va mettre sur pied des colonies de vacances.

La seconde partie, et non la moins captivante, voyait le premier rôle occupé par Me Gaillard, huissier, grand arbitre des opérations du tirage. Les six roues étaient mises en mouvement par des enfants choisis au hasard dans la salle.

Nous donnons ci-après le résultat du tirage:

1er lot:	Série I	17.257	
2e »	Série E	10.542	
3e »	Série B	1.126	
4e »	Série B	10.970	
5e »	Série G	5.440	

Gagnent ensuite, les numéros suivants:

E 7.217	E 5.447	C 14.262	I 13.923	
C 6.237	B 438	H 3.097	I 11.659	
A 4.725	B 12.703	E 5.803	G 12.235	
A 804	F 12.718	H 8.337	I 16.723	
F 19.120	E 14.291	I 17.003	I 14.309	

Les numéros suivants gagnent dans toutes les séries:

14.873	11.720	5.109	3.740	9.349	8.918
15.255	11.580	17.148	3.183	51	2.146
7.534	15.394	3.371	10.985	1.411	8.355
12.323	10.351				

NOTES D'ART

M. Henri Delvarre et M. Marcel Guillemyn

Il nous est toujours agréable de lire, sous des œuvres qui retiennent l'attention, une signature roubaisienne. Ce plaisir-là, M. Henri Delvarre vient de nous le procurer très vif par l'exposition qu'il fait de ses peintures et dessins, en compagnie du sculpteur Marcel Guillemyn, à la Galerie Parenthou et Lierman, 14, Grand'-Place, à Roubaix.

Après de patientes études et un labeur persévérant, cet artiste semble avoir trouvé sa forme d'expression dans une solidité de construction, une matière plantureuse, une recherche de la lumième fine et nuancée, qui conviennent pour donner leur plein caractère aux paysages et aux types flamands.

Sa palette, peut-être sous l'influence des vieux maîtres du pays, s'est corsée. Avec une rude franchise, il emploie les tons les plus profonds, jusqu'aux noirs très chauds et peut ainsi former d'habiles effets d'opposition avec les parties lumineuses de ses tableaux; note particulièrement frappante dans ses paysages de Bruges, dans son magnifique *Pont sous la neige*, dans son *Bateau en chargement* à Ostende, dans *Quais flamands*, intéressante synthèse, dans certains tableaux rapportés de Bretagne comme *La Fontaine des fiancés*, à Sainte-Catherine. Et si l'on préfère la délicatesse des jeux de lumière au bord de la mer, signalons spécialement deux visions d'Ostende: *Port le matin* et *Port ensoleillé*, ce dernier remarquable par la tonalité tamisée de ses verts.

Et puisqu'après avoir travaillé les fleurs et les natures mortes il a abordé la figure, disons qu'avec l'*Epluchesse*, étude de visage et de mains largement poussée, de chaude et vivante couleur, il a réussi dans un genre très difficile.

— Quelques sculptures de M. Marcel Guillemyn voisinent avec les tableaux de M. Henri Delvarre et permettent de constater que l'art de M. Guillemyn s'allège de façon à nous donner avec une *Offrande* qui a du caractère des bustes comme ceux de M. Th. T... ou Mlle Jacqueline C..., qui sont des choses vivantes.

Le prochain Congrès de l'Association des Maires des Régions libérées se tiendra à Lille le 26 novembre

Le bureau de l'Association des maires des régions libérées vient de se réunir à Paris. Il a décidé que le prochain Congrès se tiendrait à Lille, le 26 novembre, à l'Hôtel de ville.

Ce Congrès aura, cette année, une ampleur particulière. Il examinera toutes les questions qui, au point de vue des municinalités, intéressent la liquidation définitive des dommages de guerre.

Rappelons que le dernier Congrès s'était réuni à l'Hôtel de ville de Paris et que le banquet de clôture avait été présidé par M. Marchandeau, maire de Reims, président d'honneur de l'Association, actuellement ministre de l'Intérieur, à qui le bureau a décidé d'offrir la présidence effective du Congrès de Lille.

Chez les experts-comptables brevetés par l'Etat de la 1re région

La Compagnie des Experts-comptables brevetés par l'Etat, de la première région économique, a tenu son assemblée générale le samedi 27 octobre, au siège social: Société Industrielle du Nord de la France, 116, rue de l'Hôpital-Militaire à Lille.

Après la lecture du rapport moral résumant l'activité de la compagnie au cours de l'année écoulée, le trésorier rendit compte de la situation financière. Il fut alors procédé au renouvellement partiel du conseil d'administration et à l'élection du nouveau président pour l'exercice 1935.

Parmi les questions à l'ordre du jour, les projets de lois actuellement en discussion au Parlement, relatifs à la protection de l'Epargne et à la réforme de la loi sur les sociétés, en ce qui concerne le choix des commissaires aux comptes, firent l'objet d'un débat prolongé.

D'autre part, l'assemblée désireuse d'aider et de faciliter la formation des futurs experts-comptables brevetés, décida d'admettre au sein de la Compagnie en qualité de membres stagiaires, les candidats ayant subi avec succès l'examen préliminaire et régulièrement inscrits au stage, dans les conditions fixées par le décret du 20 mai 1927.

Enfin, jugeant indispensable de mettre le public en garde contre l'usage abusif de certaines mentions ou initiales utilisées par des personnes non titulaires du brevet d'expert-comptable délivré par l'Etat en vue de créer une confusion en leur faveur, l'assemblée tint à rappeler que les membres de la Compagnie ne se font connaître que sous leur nom, suivi de la mention « Expert-comptable brevété par l'Etat », écrite en toutes lettres, à l'exclusion de toutes initiales. Tous les membres de la Compagnie sont inscrits au registre de la Première région économique, institué par arrêté interministériel du 10 août 1933, et le tableau sera adressé à toute personne qui en fera la demande.

A l'issue de la séance de travail, les membres de la Compagnie se retrouvèrent pour le déjeuner annuel, qui fut servi dans les salons de l'Hôtel Bellevue.

DERNIÈRE HEURE

La situation ministérielle

Les ministres radicaux ne veulent pas reconnaître au Président de la République le droit de dissoudre la Chambre

Paris, 31 octobre. — La situation politique ne s'est pas encore éclaircie dans la journée d'aujourd'hui, en dépit des échanges de vues nombreux auxquels les personnalités politiques responsables ont procédé toute la journée sur les modalités de la réforme de la constitution, envisagée par M. Gaston Doumergue.

Le Président de la République qui, mardi soir, avait conféré avec le président du Conseil, a reçu mercredi matin, M. Edouard Herriot, avec qui il s'est entretenu pendant plus d'une heure et demie.

De leur côté, M. Gaston Doumergue et les ministres d'Etat ont eu respectivement, avec plusieurs des membres du Cabinet, des conversations prolongées dont le mystère est resté impénétrable pour les profanes.

Cependant, à la fin de la journée, l'impression s'est accréditée que, si tous les ministres sont d'accord sur la nécessité de renforcer l'autorité de l'Etat, ils sont, par contre, divisés sur l'un des points de ce programme.

En effet, tandis que M. Gaston Doumergue veut donner au président de la République, d'accord avec le président du Conseil, le droit de dissoudre la Chambre sans avis conforme du Sénat après la première année de la législature, M. Herriot, au contraire, ainsi que ses collègues radicaux-socialistes, MM. Berthod, Queuille, Marchandeau, William-Bertrand et Lamoureux, estiment que, pour rester fidèles à la motion du Congrès de Nantes, ils ne peuvent s'associer à aucune mesure restrictive des prérogatives de la Haute-Assemblée.

Telle est la base du conflit de principes qui sépare actuellement l'ancien président de la République de ses collaborateurs. Il semble que la journée n'ait apporté aucun élément de conciliation entre les deux thèses en présence et l'on arrivait même à se demander ce soir dans les couloirs de la Chambre si une solution du compromis serait possible entre les deux doctrines en présence, l'une s'inspirant du seul dogme républicain, l'autre tenant compte des leçons de l'expérience pour rechercher dans la menace d'une dissolution rendue plus facile pour l'exécutif, un frein à l'instabilité ministérielle unanimement déplorée.

Les amis politiques de M. Herriot assuraient que le ministre d'Etat et ses collègues radicaux préféreraient se retirer du Cabinet samedi prochain si, au cours du Conseil des ministres de la matinée, leurs scrupules doctrinaux ne recevaient pas d'apaisement. Mais beaucoup de parlementaires s'accordaient pour espérer que tous les moyens seraient mis en œuvre d'ici-là pour éviter au pays une crise gouvernementale dont les conséquences, de l'avis de tous, seraient aussi fâcheuses à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Avant le jugement du tribunal de Belfort dans l'affaire Frogé

Une protestation du défenseur de l'accusé

Paris, 31 octobre. — Dès qu'il a eu connaissance du communiqué adressé par les anciens combattants de Belfort en ce qui concerne les débats de l'affaire Frogé, Me Jean-Charles Legrand, défenseur de l'inculpé, a fait parvenir au président du Tribunal correctionnel de Belfort, une lettre de protestation.

— A la veille d'un jugement qu'attend la France entière avec angoisse, écrit notamment Me Jean-Charles Legrand, on a voulu, par ce communiqué, préparer l'opinion publique à une condamnation. Votre jugement serait-il déjà connu? Veut-on pour l'assurer, délivrer un certificat de bonne justice? Je dénonce cette manœuvre.

Et l'avocat conclut en ces termes:

— De quel droit les rares assistants, triés et filtrés, qui ont suivi les débats, communiquent-ils à la presse des impressions que nul ne leur demande? C'est là un acte indécent et concerté: derrière les signataires du factum, la justice chercherait-elle à se couvrir? Toutes ces manœuvres contre un héroïque officier français qui proclame son innocence depuis des mois me révoltent.

Une femme voulait remettre une supplique à la princesse Marina

Paris, 31 octobre.— Mardi dans l'après-midi, au moment où la princesse Marina quittait son hôtel, 29, avenue Jules-Sandeau, une femme s'est dirigée vers elle pour lui remettre une lettre écrite par elle et qui avait pour objet une demande de secours. Le fils de cette étrangère et un ami d'origine arménienne, qui l'avaient accompagnée, ont été conduits avec elle au commissariat pour identification. A la suite de la vérification de leurs papiers, il a été reconnu que ces étrangers n'étaient pas en règle et une mesure de refoulement a été prise contre eux.

La défense et le relèvement de l'enfance

Paris, 31 octobre. — M. Lemery, garde des Sceaux, s'est préoccupé de la réalisation des mesures propres à assurer la défense et le relèvement de l'enfance malheureuse et coupable. Il a décidé, notamment, d'augmenter les attributions des magistrats délégués dans chaque Cour d'appel pour la protection de l'enfance coupable ou moralement abandonnée.

En ce qui concerne spécialement les établissements d'éducation surveillée, il a mis à l'étude une réforme comportant la spécialisation du personnel, l'augmentation du nombre des instituteurs et le développement des ateliers d'apprentissage. Sans attendre cette réforme, il vient de décider, par la circulaire du 31 octobre 1934, une série de mesures qui contribueront dès maintenant, à améliorer le sort des pupilles.

Le plébiscite de la Sarre

Berlin, 31 octobre. — Le D. N. B. commentant certaines informations étrangères d'après lesquelles le Gouvernement français aurait l'intention de donner aux autorités militaires de la région limitrophe de la Sarre des instructions pour le cas où le président de la Commission de gouvernement de la Sarre demanderait du secours, en cas de troubles, déclare que « la simple menace d'une action militaire de ce genre constitue une tentative visant à influencer illégalement le plébiscite sarrois. »

Ces informations, ainsi présentées, exigent une mise au point.

Strictement attachée à l'application loyale de la procédure de plébiscite prévue au traité, la France n'entend, sous aucune forme, influencer le vote des Sarrois, qui doit rester libre. Des mesures de police nécessitant l'emploi de forces françaises ne sauraient intervenir qu'en exécution d'obligations internationales résultant, pour la France, des résolutions prises en 1925 et 1926, par le Conseil de la Société des Nations, et sur l'appel formel de la Commission de gouvernement, organisme international, responsable, sous l'autorité de la Société des Nations, du maintien de l'ordre et, en toutes circonstances, de la protection des personnes et des biens en Sarre.

Dernières Nouvelles Sportives

HIPPISME

HIER, A MAISONS-LAFFITTE

Prix de l'Armorique (haies, handicap, 10.000 fr., 2.800 m.): 1er, Clitandre (R. Bates), 9.50 et 6.50; 2e, La Marquise II (C. Maubert), 9.50. — Pas cours: La Guigne, Cherdon Rose.

Prix de la Vallée (à vendre aux enchères, 6.000 fr., 1.100 m.): 1er, X... (M. Lolliérou), 24.50 et 13.50; 2e, Chuguette (R. Brethès), 24.50; 3e, Tant Pis (L. Robson). 45.00. — Pas cours: Pamplona, Violette, Anémone II.

Prix de la Genevraye (handicap, 12.000 fr., 2.100 m.): 1er, Pasadena (R. Kaiser), 29.50 et 10.50; 2e, Cake Walk (A. Obert), 17.00; 3e, Internet (P. Nivault), 13.50. — Pas cours: Hêtre Pourpre, Xamba, Galvandeur.

Prix de Santeuil (à vendre aux enchères, 6000 fr., 2.000 m.): 1er, Egry (M. Lolliérou), 170.50 et 37.50; 2e, Royal Order (R. Vouwill), 10.50; 3e, Mélusine (C. Beutlin), 10.00. — Pas cours: Redoline, Xudon, Fr. des Ténèbres, Anna d'Or, Neaman, Chopé, Algorad, Gd Cœur, Business, Charlatan, Belle au Bois, Epicurien, P. de l'Alma, Le Proeb, Cl des Bois, Mariposa.

Prix Ramus (20.000 fr., 3.600 m.): 1er, Son la Loye (F. Rochetti), 21.50 et 9.50; 2e, Tétonine (G. Vatard), 24.00; 3e, Chrimmyr (C. Carratt), 17.50. — Pas cours: Romanée, Gandelain, Cake Walk, Fils de Mars, Chiste, Intrépide, Kasturk, Ryeanne, Trigonometry, Thèbes.

Prix du Val (à vendre aux enchères, 6.000 francs, 1.100 m.): 1er, Adonis (M. Lolliérou), 29.00 et 11.50; 2e, Charmanstar (G. Duforez), 10.00; 3e, Ambush (A. Rabbe), 7.50. — Pas cours: Degnahari.

Prix Le Prodige (12.000 fr., 1.500 m.): 1er, Elby (G. Duforez), 164.50 et 81.00; 2e, Peanut (R. Brethès), 20.00; 3e, Très Chic (M. Brethès), 19.50. — Pas cours: Le Tage, Fils de Lirai, B. Love, Arafiore, Medza, Crisa, Quiloa.

LES COURSES ANGLAISES

Londres, 31 octobre. — Courses à Newmarket. — Résultats du Cambridgeshire, handicap: 1, Wychwood Abbot, 9-1; 2e, Commander III, 40-1; 3e, Highlander, 22-1. — 33 partants, une demi-longueur, tête.

HIER, A DILBEEK

Prix de Riviera (4.000 fr., 2.400 m.): 1er, Martin II; 2e, Lion Dari; 3e, Lady Kotty. — Non placé: Kilina. — Mutuel: Pesage, 9.50, 7.50, 7.50; Pelouse,